

**Cœliaque Canada**  
**États financiers**  
*31 décembre 2024*

	<i>Page</i>
<b>Rapport de l'auditeur indépendant</b>	
<b>États financiers</b>	
État de la situation financière .....	1
État des résultats.....	2
État de l'évolution de l'actif net.....	3
État des flux de trésorerie.....	4
<b>Notes complémentaires .....</b>	<b>5</b>

---

Aux membres de Coëliaque Canada :

## Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Coëliaque Canada (l'« Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mississauga, Ontario

May 1, 2025

*MNP LLP*

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

**Coélique Canada**  
**État de la situation financière**  
*Au 31 décembre 2024*

	<i>Fonds d'administration</i>	<i>Fonds de réserve</i>	<i>Fonds de recherche J. A. Campbell</i>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Actif</b>					
<b>Actif à court terme</b>					
Trésorerie	388 354	68 948	13 890	471 192	182 467
Placements (note 3)	–	73 443	240 085	313 528	398 946
Débiteurs	40 871	–	–	40 871	235 145
Charges payées d'avance	4 413	–	–	4 413	17 484
Soldes interfonds à recevoir (à payer) (note 4)	56 437	–	(56 437)	–	–
	<b>490 075</b>	<b>142 391</b>	<b>197 538</b>	<b>830 004</b>	<b>834 042</b>
<b>Immobilisations (note 5)</b>	<b>5 699</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>5 699</b>	<b>9 776</b>
	<b>495 774</b>	<b>142 391</b>	<b>197 538</b>	<b>835 703</b>	<b>843 818</b>
<b>Passif</b>					
<b>Passif à court terme</b>					
Créditeurs et charges à payer (note 6)	132 980	–	9 001	141 981	143 579
Produits reportés	8 000	–	–	8 000	–
	<b>140 980</b>	<b>–</b>	<b>9 001</b>	<b>149 981</b>	<b>143 579</b>
<b>Engagements (note 8)</b>					
<b>Actif net</b>					
Fonds d'administration	354 794	–	–	354 794	245 102
Fonds de réserve	–	142 391	–	142 391	138 975
Fonds de recherche J. A. Campbell	–	–	188 537	188 537	316 162
	<b>354 794</b>	<b>142 391</b>	<b>188 537</b>	<b>685 722</b>	<b>700 239</b>
	<b>495 774</b>	<b>142 391</b>	<b>197 538</b>	<b>835 703</b>	<b>843 818</b>

**Approuvé au nom du Conseil,**

e-Signed by Lizbeth Wall  
2025-05-07 16:30:15:15 GMT

**Administrateur/Administratrice**

e-Signed by Andrew Kotys  
2025-05-08 14:03:24:24 GMT

**Administrateur/Administratrice**

**Coélique Canada****État des résultats***Exercice clos le 31 décembre 2024*

	<i>Fonds d'administration</i>	<i>Fonds de réserve</i>	<i>Fonds de recherche J. A. Campbell</i>	<i>2024</i>	<i>2023</i>
<b>Produits</b>					
Dons	802 401	–	16 961	819 362	662 325
Commandites	173 695	–	–	173 695	198 305
Redevances	25 875	–	–	25 875	36 458
Autres produits	6 442	3 416	11 166	21 024	39 485
	<b>1 008 413</b>	<b>3 416</b>	<b>28 127</b>	<b>1 039 956</b>	<b>936 573</b>
<b>Charges (note 7)</b>					
Activités générales et de gouvernance	255 254	–	43 062	298 316	297 604
Durabilité financière	240 391	–	–	240 391	275 789
Éducation et sensibilisation	207 390	–	–	207 390	202 117
Promotion de solutions fondées sur les preuves	105 746	–	–	105 746	90 810
Bourse et programmes de recherche	–	–	112 690	112 690	35 505
Renforcement des normes	73 756	–	–	73 756	74 512
Taxes de vente non recouvrées	16 184	–	–	16 184	10 401
	<b>898 721</b>	<b>–</b>	<b>155 752</b>	<b>1 054 473</b>	<b>986 738</b>
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges</b>	<b>109 692</b>	<b>3 416</b>	<b>(127 625)</b>	<b>(14 517)</b>	<b>(50 165)</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

**Coélique Canada**  
**État de l'évolution de l'actif net**  
*Exercice clos le 31 décembre 2024*

	<i>Fonds d'administration</i>	<i>Fonds de réserve</i>	<i>Fonds de recherche J. A. Campbell</i>	<i>2024</i>	<i>2023</i>
Actif net à l'ouverture de l'exercice	245 102	138 975	316 162	700 239	750 404
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	109 692	3 416	(127 625)	(14 517)	(50 165)
Actif net à la clôture de l'exercice	354 794	142 391	188 537	685 722	700 239

*Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.*

**Coélique Canada**  
**État des flux de trésorerie**  
*Exercice clos le 31 décembre 2024*

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :</b>		
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Insuffisance des produits sur les charges	(14 517)	(50 165)
Amortissement	4 077	4 079
	<b>(10 440)</b>	<b>(46 086)</b>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	194 274	(196 566)
Charges payées d'avance	13 071	(1 331)
Créditeurs et charges à payer	(1 598)	5 733
Produits reportés	8 000	(4 721)
	<b>203 307</b>	<b>(242 971)</b>
<b>Activités de financement</b>		
Remboursement de l'emprunt bancaire	-	(60 000)
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations	-	(2 299)
Achat de placements	(302 955)	(458 430)
Produit de la sortie de placements	388 373	515 655
	<b>85 418</b>	<b>54 926</b>
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie</b>	<b>288 725</b>	<b>(248 045)</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>182 467</b>	<b>430 512</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>471 192</b>	<b>182 467</b>

**1. Constitution et nature des activités**

Coélique Canada (« l'Organisme ») a été constitué sans capital-actions par lettres patentes en vertu des lois du Canada. Il est inscrit comme organisme de bienfaisance et, à ce titre, est exonéré d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'Organisme a pour mission d'améliorer le diagnostic et la qualité de vie de tous les Canadiens et Canadiennes atteints de la maladie cœliaque.

**2. Principales méthodes comptables**

Les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL), qui figurent à la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, telles qu'elles sont publiées par le Conseil des normes comptables du Canada, et font partie des principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils comprennent les principales méthodes comptables ci-dessous.

**Comptabilité par fonds**

L'Organisme suit la méthode de la comptabilité par fonds affectés et applique la méthode de la comptabilité par fonds.

Le fonds d'administration comprend les produits et les charges de l'Organisme liés à la prestation des programmes et aux activités administratives.

Le fonds de réserve, établi par le Conseil, sert de coussin financier en cas d'imprévus et d'interruption des activités.

Le fonds de recherche J. A. Campbell, créé en l'honneur du Dr J. Alexander Campbell à partir des fonds de recherche reçus depuis 1987, sert à comptabiliser les apports de fonds grevés d'une affectation et les dépenses de recherche.

**Comptabilisation des produits**

L'Organisme utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports. Les apports affectés à la recherche sont comptabilisés à titre de produits du fonds de recherche J. A. Campbell dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Tout autre apport affecté est comptabilisé comme produit du fonds d'administration en raison de l'absence d'un fonds affecté approprié, conformément à la méthode du report.

Les apports qui ne sont pas affectés sont comptabilisés à titre de produits du fonds d'administration pour l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et que sa réception est raisonnablement sûre.

Les produits des commandites sont comptabilisés à titre de produits du fonds d'administration lorsqu'ils sont gagnés, au moment de la prestation du service.

Les redevances et autres produits sont comptabilisés comme produits du fonds d'administration lorsqu'ils sont gagnés.

**Apports de biens et de services**

Les apports de biens et de services sont comptabilisés à titre d'apports et de charges à l'état des résultats si leur juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, et si les biens et les services sont utilisés dans le cours normal des activités de l'Organisme et auraient dû être achetés à défaut d'un apport.

L'Organisme reçoit des bénévoles des apports de temps et de services. Puisqu'il est difficile d'estimer leur juste valeur, ces apports ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

**Ventilation des charges**

L'Organisme s'engage à mieux faire connaître la maladie cœliaque pour augmenter les taux de diagnostic et favoriser l'accès aux aliments sans gluten. Il investit dans la recherche pour améliorer les normes de soins, propose des programmes et des services pour rehausser la qualité de vie des personnes atteintes de la maladie cœliaque et des maladies induites par le gluten. L'Organisme tient des activités de financement et forme des partenariats pour soutenir ses activités caritatives. Les coûts de chaque activité comprennent les salaires et avantages, les fournitures et les autres charges qui y sont directement associées. L'Organisme engage également des charges générales et administratives dans le cours de ses activités et pour chacune de ses fonctions.

L'Organisme comptabilise les charges liées aux salaires et aux avantages dans les programmes et les frais administratifs selon ses meilleures estimations du temps consacré par le personnel au cours de l'exercice. Les autres charges de fonctionnement général ne sont pas réparties entre les programmes.

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### **Immobilisations**

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire à des taux visant à amortir le coût des immobilisations sur leur durée de vie utile estimative.

	<b>Méthode</b>	<b>Années</b>
Matériel informatique	Méthode linéaire	3 ans
Mobilier et agencements	Méthode linéaire	8 ans

### **Instruments financiers**

L'Organisme comptabilise ses instruments financiers lorsqu'il devient partie à leurs dispositions contractuelles.

#### **Instruments financiers contractés dans des conditions de pleine concurrence**

Les instruments financiers créés, acquis, émis ou pris en charge dans une opération conclue dans des conditions de pleine concurrence (les « instruments financiers contractés dans des conditions de pleine concurrence ») sont comptabilisés initialement à leur juste valeur.

Au moment de la comptabilisation initiale, l'Organisme peut faire le choix irrévocable d'évaluer ultérieurement à la juste valeur tout instrument financier contracté dans des conditions de pleine concurrence. L'Organisme n'a pas fait ce choix au cours de l'exercice.

Par la suite, l'Organisme évalue à la juste valeur ses placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif. Tous les autres actifs financiers et passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût après amortissement.

Les coûts de transaction et les frais de financement directement attribuables à la création, à l'acquisition, à l'émission ou à la prise en charge d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont immédiatement comptabilisés dans l'excédent (l'insuffisance) des produits sur les charges. Autrement, les coûts de transaction et les frais de financement sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers qui sont par la suite évalués au coût ou au coût après amortissement.

#### **Dépréciation d'actifs financiers**

L'Organisme évalue la dépréciation de tous ses actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. Il regroupe les actifs pour les soumettre à un test de dépréciation lorsque les informations disponibles ne permettent pas d'identifier chaque actif financier déprécié au sein du groupe. Il existe de nombreux actifs touchés par les mêmes facteurs. Aucun actif pris individuellement n'est significatif. Pour déterminer s'il existe des éléments probants objectifs indiquant une perte de valeur, la direction se demande si l'émetteur éprouve d'importantes difficultés financières ou s'il y a eu manquement au contrat, comme un défaut ou un retard de paiement des intérêts ou du capital. Lorsqu'il y a indication de dépréciation, l'Organisme doit déterminer s'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs.

Le cas échéant, à l'exception des instruments d'emprunt contractés entre apparentés et des instruments de capitaux propres contractés entre apparentés qui sont initialement évalués au coût, l'Organisme ramène la valeur comptable de l'actif financier déprécié à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus.

Toute dépréciation jugée durable est incluse dans l'excédent (l'insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice considéré.

L'Organisme procède à la reprise des pertes de valeur d'actifs financiers lorsqu'il y a diminution de la dépréciation et que cette diminution peut être objectivement liée à un événement se produisant après la comptabilisation de la perte de valeur. Le montant de la reprise est comptabilisé dans l'excédent (l'insuffisance) des produits sur les charges de la période au cours de laquelle la reprise a lieu.

#### **Incertitude relative à la mesure (utilisation d'estimations)**

La préparation d'états financiers conformément aux NCOSBL du Canada exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur les actifs et passifs éventuels présentés à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges comptabilisés pendant la période visée par les états financiers.

Les débiteurs sont présentés après évaluation de leur recouvrabilité, et une provision pour créances douteuses appropriée est constituée lorsqu'elle est jugée nécessaire. L'amortissement est fondé sur la durée de vie utile estimative des immobilisations.

Ces estimations et hypothèses sont revues périodiquement et, lorsque des ajustements sont nécessaires, ils sont présentés dans l'excédent des produits sur les charges de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

**3. Placements**

	2024	2023
CPG, 4,25 %, encaissable, arrivé à échéance le 4 avril 2025	132 007	–
CPG, 5 %, non rachetable, arrivé à échéance le 5 mai 2025	181 521	–
CPG, 4 %, encaissable, arrivé à échéance le 15 mai 2024	–	398 946
	<b>313 528</b>	<b>398 946</b>

**4. Virements interfonds**

Au cours de l'exercice, l'Organisme a effectué un transfert de néant (néant en 2023) du fonds d'administration vers le fonds de recherche J. A. Campbell.

Les soldes interfonds à recevoir (à payer) ne sont pas garantis, ne portent pas intérêt et ne sont assortis d'aucune modalité de remboursement précise.

**5. Immobilisations**

	Coût	Amortissement cumulé	2024 Valeur comptable nette	2023 Valeur comptable nette
Matériel informatique	62 089	57 053	5 036	8 796
Mobilier et agencements	8 168	7 505	663	980
	<b>70 257</b>	<b>64 558</b>	<b>5 699</b>	<b>9 776</b>

**6. Crédoeurs et charges à payer**

	2024	2023
Dettes fournisseurs et charges à payer	115 295	121 963
Sommes à remettre à l'État	17 686	17 616
Retenue sur le fonds de recherche J. A. Campbell	9 000	4 000
	<b>141 981</b>	<b>143 579</b>

L'Organisme détient une carte de crédit professionnelle assortie d'une limite de 5 000 \$. Un solde de carte de crédit de 12 \$ (4 839 \$ en 2023) est compris dans les dettes fournisseurs.

**7. Salaires et avantages**

Les charges liées aux salaires et aux avantages de 380 502 \$ (474 128 \$ en 2023) ont été réparties entre les programmes et les frais administratifs comme suit :

	<b>2024</b>	2023
Promotion de solutions fondées sur les preuves	<b>61 009</b>	70 022
Activités générales et de gouvernance	<b>40 904</b>	52 630
Éducation et sensibilisation	<b>116 581</b>	137 136
Activités générales et de gouvernance pour le fonds de recherche J. A. Campbell	<b>38 135</b>	17 495
Bourse et programmes de recherche J. A. Campbell	–	18 666
Durabilité financière	<b>50 667</b>	110 013
Renforcement des normes	<b>73 206</b>	68 166
	<b>380 502</b>	474 128

**8. Engagements**

L'Organisme a conclu divers contrats de location prévoyant les paiements annuels minimums estimatifs suivants :

2025	6 874
------	-------

**9. Instruments financiers**

Dans le cadre de ses activités, l'Organisme détient un certain nombre d'instruments financiers. La direction estime que ces instruments financiers n'exposent pas l'Organisme à un risque important d'intérêt, de change, de crédit, d'illiquidité ou de prix autre, à moins d'indication contraire.

***Risque de crédit***

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations. L'Organisme est assujéti au risque de crédit par ses débiteurs, sa trésorerie et ses dépôts à terme. Il n'y a pas eu d'antécédents de perte de valeur importante. La direction est d'avis que l'exposition au risque de crédit est faible.

Le risque de crédit est concentré étant donné que trois débiteurs comptent pour 78 % du solde débiteur (trois débiteurs comptaient pour 60 % du solde débiteur en 2023) à la clôture de l'exercice. En outre, la trésorerie et les placements sont principalement déposés auprès d'une seule institution financière. Cette concentration du risque de crédit est gérée en effectuant les dépôts dans une institution financière fédérale.

***Risque de taux d'intérêt***

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque que la valeur d'un instrument financier puisse être touchée de manière défavorable par une variation des taux d'intérêt. Les variations des taux d'intérêt du marché peuvent avoir une incidence sur les flux de trésorerie liés à certains actifs et passifs financiers, ce qu'on appelle le risque de flux de trésorerie, et sur la juste valeur des actifs ou passifs financiers, c'est-à-dire le risque de prix.

L'Organisme investit dans des dépôts à terme portant intérêt à taux fixe et les comptabilise au coût après amortissement pour réduire au minimum l'exposition au risque de taux d'intérêt.